



AVIS PUBLIC

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 10 septembre 2024 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 suivante :

Immeuble affecté

Bâtiment au 454, rue Morningside
No de cadastre : 1 459 172
No de dossier : DM-168

Nature de la dérogation

Permettre un empiètement de 4,52 m (14,83 pi) de l'escalier avant dans le retrait avant minimum, alors que l'empiètement maximum permis est de 2,43 m (8 pi) ; et

Permettre un empiètement de 1,24 m (4,07 pi) de la marquise avant dans le retrait avant minimum, alors que l'empiètement maximum permis est de 1,2 m (4 pi).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 23 août 2024.

NANCY GAGNON, greffière adjointe